

# Permis d'exploiter en table d'hôtes



## Votre contact

**Mélanie Pigeon**

Responsable de l'association  
Gîtoise - En charge du label  
Gîtes de France

☎ 03 64 60 60 23

✉ melanie.pigeon  
@oisetourisme.com

Vos hôtes sont si bien chez vous qu'ils ne souhaitent plus ressortir une fois arrivés ? Vous aimeriez pouvoir leur proposer de rester partager un ou plusieurs repas ensemble ?

GÎTOISE vous propose cette formation réglementaire et obligatoire, permettant d'obtenir le permis d'exploiter, grâce auquel vous pourrez servir des dîners et/ou déjeuners à vos clients de la chambre d'hôtes.

Tarif

**250€**

tarif spécial Gîtes de France :

**180€**

Pour qui

- Chambre d'hôtes (labellisée ou non)
- Adhérent Gîtes de France de l'Oise

Dates

Le 12 mars 2020

Durée et participants

Une journée (9h30 à 17h30),  
10 personnes max.

Lieu

OISE TOURISME  
22, place de la Préfecture  
60000 Beauvais  
et sur site.



## DESCRIPTIF

Cette formation s'adresse spécialement aux chambres d'hôtes. Son objectif est que vous puissiez obtenir le « permis d'exploiter » nécessaire à l'ouverture d'une table d'hôtes avec service de boissons alcoolisées.

### 1 Le cadre législatif en vigueur

Décret n°2013-191 du 4 mars 2013

### 2 Connaissances inhérentes à l'exploitation de chambres d'hôtes

Définition de la chambre d'hôtes  
Obligations réglementaires (déclaration, immatriculation, assurance, règles d'hygiène).  
Réglementation relative aux débits de boissons.

### 3 Connaissances inhérentes à l'exploitation d'un débit de boissons

Classification des débits de boissons.  
Conditions d'ouverture d'un débit de boissons.  
Information du consommateur.

### 4 Les missions du gérant d'un débit de boissons

Lutte contre le bruit, lutte contre l'alcoolisme (CSP), lutte contre le tabagisme.

### 5 Sanctions inhérentes aux manquements à la législation sur les débits de boissons

Responsabilité de l'exploitant.  
Cas de fermeture d'un débit de boissons.